



Rendez-vous aux Jardins 2014

**VILLE D'ALENÇON
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

N° 2014-08

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2014

ARRÊTÉS

REGL/ARVA2014-90	POLICE Réglementation de la circulation – Rue Godard – Fête des voisins – Vendredi 23 Mai 2014
REGL/ARVA2014-91	POLICE Ouverture d'un débit de boissons temporaire – A l'occasion de manifestations sportives – Etoile Alençonnaise – Samedi 28 Juin 2014
REGL/ARVA2014-92	POLICE Ouverture d'un débit de boissons temporaire – A l'occasion de manifestations sportives – Gymnase Louvrier – Samedi 18 Mai et dimanche 19 Mai 2014
REGL/ARVA2014-93	POLICE Réglementation de la circulation – Mise en sens unique du chemin des Planches dans la partie comprise entre la rue de la Brebiette et la limite de commune avec Damigny et Condé sur Sarthe – Samedi 14 Juin 2014
REGL/ARVA2014-94	POLICE Réglementation du stationnement – Place Poulet Malassis – Soixantième anniversaire association ANAIS – Vendredi 27 Juin 2014
REGL/ARVA2014-95	POLICE Réglementation du stationnement – Rue du Jeudi – Livraison de bois – Le samedi 5 Juillet 2014
REGL/ARVA2014-96	POLICE Réglementation du stationnement – Place Bonet devant la cité administrative – Le Lundi 26 Mai 2014
REGL/ARVA2014-97	POLICE Réglementation de la circulation – Cours Clémenceau – Fête des voisins – Vendredi 23 Mai 2014
REGL/ARVA2014-98	POLICE Marché de producteurs – Présence d'une calèche sur les voies de circulation – Le vendredi 6 Juin 2014
REGL/ARVA2014-99	POLICE Arrêté portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
REGL/ARVA2014-100	POLICE Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Claude Bernard – Rue de Vicques - Fête de quartier de Courteille le samedi 14 Juin 2014
REGL/ARVA2014-102	POLICE Changement de véhicule – Licence n° 5 - Monsieur Stéphane HAMON 6 allée du Bocage 61000 Saint Germain du Corbéis
REGL/ARVA2014-103	POLICE Réglementation du stationnement - Rue du Maréchal de Lattre De Tassigny - Conférence santé débat le jeudi 19 Juin 2014
REGL/ARVA2014-104	POLICE Réglementation de la circulation et du stationnement – Place du Général de Gaulle – Cérémonie patriotique – Mercredi 18 Juin 2014
REGL/ARVA2014-105	POLICE Autorisation d'occupation du domaine public pour l'association Comité de Jumelage Alençon Basingstoke - Espace Pyramide 2 avenue de Basingstoke – 61000 Alençon - Vente au déballage le samedi 21 Juin 2014
REGL/ARVA2014-108	POLICE Réglementation du stationnement et de la circulation - Le samedi 12 Juillet 2014 - Festivités en l'honneur des époux Martin
SA/ARVA2014-22	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Mehmetemin SAGLAM – Conseiller délégué
SA/ARVA2014-23	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Véronique DE BAEREMAECKER – Conseiller délégué
SA/ARVA2014-24	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Gaëlle MEDOT – Conseiller délégué
SA/ARVA2014-25	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Ghéziel KHADIRY – Conseiller délégué
SA/ARVA2014-26	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Jean-Jacques DARGENT– Conseiller délégué
SA/ARVA2014-27	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Martine MOREL – Conseiller délégué
SA/ARVA2014-36	ETAT CIVIL Délégation des fonctions d'Officier d'Etat-Civil
SA/ARVA2014-37	ETAT CIVIL Délégation des fonctions d'Officier d'Etat-Civil
SA/ARVA2014-38	CONSEIL MUNICIPAL Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur François TOLLOT– Conseiller délégué
SA/ARVA2014-39	ETAT CIVIL ET CONCESSIONS FUNERAIRES Délégation de signature

SA/ARVA2014-40	ASSEMBLEES Désignation du représentant du Maire pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion du réseau de chauffage urbain sur le territoire de la Ville d'Alençon le 19 juin 2014
VOIRIE/ARVA2014-111	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Giratoire rue d'Argentan – rue Lazare Carnot. - Réfection du tapis en enrobés. - Travaux d'une journée sur la période suivante : du lundi 12 mai 2014 au vendredi 23 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-112	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Giratoire avenue de Basingstoke – rue Lazare Carnot. - Réfection du tapis en enrobés. - Du mercredi 14 mai 2014 au jeudi 15 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-113	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Confection de tranchée pour branchement électrique - Rue de l'Eglise - Vendredi 16 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-114	POLICE Règlementation de la circulation. - Application de résine gravillonnée - Rue de Verdun Prolongation - Du mercredi 14 mai 2014 au vendredi 16 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-115	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Confection de tranchée pour branchement électrique - Rue de la Filature - Du lundi 19 mai 2014 au mercredi 21 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-116	POLICE Règlementation du stationnement. - Travaux de désherbage et de nettoyage. - Rue des Fossés de la Barre. - Mardi 20 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-117	POLICE Règlementation de la circulation. - Rue Porte de la Barre. - Travaux de vidange de fosse. - Jeudi 22 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-118	POLICE Règlementation de la circulation. - Rue de Cerisé. - Travaux de maintenance téléphonique. - Vendredi 23 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-119	POLICE Règlementation de la circulation. - Remplacement d'un branchement d'eau potable en plomb - Rue de Bretagne Du lundi 26 mai 2014 au mercredi 28 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-120	POLICE Règlementation du stationnement. - Travaux de nettoyage. - Diverses rues. - Du mardi 20 mai 2014 au mardi 3 juin 2014
VOIRIE/ARVA2014-121	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Confection de tranchée pour branchement électrique - Rue Georges Guynemer - Du lundi 26 mai 2014 au mercredi 28 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-122	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement - Travaux GrDF – Réalisation de fouilles pour l'abandon d'un ancien réseau gaz - Rue Georges Guynemer. - Du lundi 26 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014.
VOIRIE/ARVA2014-123	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement - Travaux GrDF – Réalisation de fouilles pour l'abandon d'un ancien réseau gaz - Rue Victor Hugo. - Du lundi 26 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014.
VOIRIE/ARVA2014-124	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Travaux de réfection des trottoirs en enrobés. - Rue de l'Ecole Normale. - Vendredi 23 mai 2014.
VOIRIE/ARVA2014-125	POLICE Règlementation de la circulation et du stationnement. - Travaux de réfection de la chaussée en enrobés. - Rue du Château - Vendredi 23 mai 2014.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI

N°	OBJET
DBVA20140041	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u> Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein des divers organismes extérieurs - Conseil d'Administration de l'Office du Commerce et de l'Artisanat
DBVA20140042	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u> Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs - Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles Publiques
DBVA20140043	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u> Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modificatif
DBVA20140044	<u>FINANCES</u> Compte administratif 2013
DBVA20140045	<u>FINANCES</u> Compte administratif 2013 - Affectation du résultat
DBVA20140046	<u>FINANCES</u> Compte de gestion 2013
DBVA20140047	<u>FINANCES</u> Commission Communale des Impôts Directs – Proposition de la liste des Commissaires
DBVA20140048	<u>ASSURANCES</u> Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 1 au marché n° 2008/20V - Prestations d'assurances pour le risque statutaire du personnel
DBVA20140049	<u>MARCHES PUBLICS</u> – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché « Impression et Distribution du magazine municipal de la Ville d'Alençon »
DBVA20140050	<u>SOLIDARITES</u> Association Les Restaurants du Cœur – Convention 2014
DBVA20140051	<u>URBANISME</u> Délégation de signature à la Communauté urbaine d'Alençon en matière d'autorisations d'urbanisme
DBVA20140052	<u>GESTION IMMOBILIERE</u> Boulevard Colbert – Acquisition de terrain
DBVA20140053	<u>GESTION IMMOBILIERE</u> Cession de terrain à l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne (ATMPO)
DBVA20140054	<u>GESTION IMMOBILIERE</u> Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles intervenues au cours de l'année 2013
DBVA20140055	<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u> Dossier de demande d'aide au titre du FISAC pour la mise en place du plan de dynamisation du commerce d'Alençon
DBVA20140056	<u>DEVELOPPEMENT DURABLE</u> Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 des marchés n° 2012/31V et n° 2012/32V "Insertion et qualification professionnelle pour la gestion et la maintenance préventive et curative des vélos de l'agence A'Vélo"
DBVA20140057	<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u> Attribution des subventions Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Plan d'Actions Territorialisé pour les quartiers - Programmation 2014
DBVA20140058	<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u> Autorisation de Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement de la mission OPCU (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine)

DBVA20140059	<u>RENOVATION URBAINE</u> Construction de 20 logements Avenue Kennedy à Alençon – Garantie partielle d’emprunt à Orne Habitat
DBVA20140060	<u>RENOVATION URBAINE</u> Opération Coeur de Quartier de Perseigne - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer toute demande d’urbanisme initiale ou modificative nécessaire à la conduite opérationnelle du projet valant permis de démolir
DBVA20140061	<u>VIE SCOLAIRE</u> Ecoles privées - Crédit transport zone sensible
DBVA20140062	<u>VIE SCOLAIRE</u> Désaffectation des locaux de l'ex-école point du jour élémentaire et maternelle
DBVA20140063	<u>SPORTS ET CAMPINGS</u> Soutien à l'animation sportive - Contrat de projet 2014 du club alençonnais d'escalade
DBVA20140064	<u>SPORTS ET CAMPINGS</u> Soutien aux évènements sportifs - Subvention pour l'organisation de compétitions sportives
DBVA20140065	<u>SPORTS ET CAMPINGS</u> Subvention annuelle de fonctionnement 2014 - Demande du club bouliste alençonnais
DBVA20140066	<u>TRAVAUX</u> Nettoyage et désinfection des toilettes publiques de la Ville d'Alençon - Période de mi-mai 2014 à mi-mai 2017

ARRÊTÉS

REGL/ARVA2014-90

POLICE

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - RUE GODARD - FÊTE DES VOISINS - VENDREDI
23 MAI 2014**

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le vendredi 23 Mai 2014 de 19h00 à 00h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue Godard.

L'accès des riverains sera néanmoins toléré dans la limite des possibilités offertes par le déroulement de cette manifestation.

Article 2 - L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée par les organisateurs sous le contrôle de la Collectivité.

Article 3 - Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

REGL/ARVA2014-91

POLICE

**OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE - A L'OCCASION DE
MANIFESTATIONS SPORTIVES – ETOILE ALENÇONNAISE - SAMEDI 28 JUIN 2014**

ARRÊTE

Article 1^{er} - Monsieur le président de la section gymnastique de l'Etoile Alençonnaise, est autorisé à vendre pour consommer sur place ou distribuer des boissons de 2^{ème} groupe, **le samedi 28 Juin 2014** à l'Espace Sportif Etoile.

Article 2 - La présente autorisation, précaire et révocable, est accordée sous réserve du respect des dispositions applicables en la matière.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Services de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçue en Préfecture le : 14/05/2014

POLICE

**OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE - A L'OCCASION DE
MANIFESTATIONS SPORTIVES – GYMNASSE LOUVRIER - SAMEDI 18 MAI ET DIMANCHE 19
MAI 2014**

ARRÊTE

Article 1er – Madame la présidente de l'Union Basket Communauté Urbaine Alençon, est autorisée à vendre pour consommer sur place ou distribuer des boissons de 2ème groupe, **le samedi 18 Mai et le dimanche 19 Mai 2014** au Gymnase Louvrier.

Article 2 – La présente autorisation, précaire et révocable, est accordée sous réserve du respect des dispositions applicables en la matière.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Services de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçue en Préfecture le : 15/05/2014

POLICE

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - MISE EN SENS UNIQUE DU CHEMIN DES
PLANCHES DANS LA PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE DE LA BREBIETTE ET LA LIMITE DE
COMMUNE AVEC DAMIGNY ET CONDÉ SUR SARTHE - SAMEDI 14 JUIN 2014**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Un sens unique de circulation sera instauré chemin des Planches, **le samedi 14 Juin 2014** de 10h00 à 16h00, pour ce qui concerne la partie de cette voie comprise entre la rue de la Brebiette et la limite de commune avec Condé sur Sarthe et Damigny.

Article 2 – La circulation se fera dans le sens Alençon / Condé sur Sarthe.

Article 3 – Des panneaux mentionnant la mise en sens unique de circulation de cette partie du chemin des Planches seront mis en place par l'organisateur sous le contrôle de la collectivité.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – PLACE POULET MALASSIS – SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE ASSOCIATION ANAIS – VENDREDI 27 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du jeudi 26 Juin 2014 à 19h00 au vendredi 27 Juin 2014 à 20h00, le stationnement des véhicules sera interdit place Poulet Malassis côté Halle aux Toiles sur une surface équivalente à cinq places de stationnement.

Article 2 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUE DU JEUDI – LIVRAISON DE BOIS – LE SAMEDI 5 JUILLET 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Patrick GABORIT – 64 rue du Jeudi – à ALENÇON est autorisé à déposer un volume de bois adossé à la façade de son immeuble. Ce bois pourra déborder sur la voirie routière à la condition exclusive de permettre la continuité de circulation rue du Jeudi.

Article 2 – Le stationnement sera interdit sur une longueur de trois places de stationnement face au domicile de Monsieur Patrick GABORIT – 64 rue du Jeudi – à ALENÇON afin de permettre le passage des véhicules, **du vendredi 4 Juillet 2014 à 19H00 au samedi 5 Juillet 2014 à 17H00.**

Article 3 – Une pré-signalisation de danger sera mise en place et, le tas de bois balisé par Monsieur Patrick GABORIT.

Article 4 – La présente autorisation n'est accordée, sous condition résolutoire que si les trois places de stationnement situées face au domicile de Monsieur Patrick GABORIT – 64 rue du Jeudi – sont effectivement libérées au moment de la livraison.

Article 5 – Des barrières et des panneaux seront mis en place en régie afin de matérialiser l'interdiction de stationnement.

Article 6 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

REGL/ARVA2014-96

POLICE

**RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - PLACE BONET DEVANT LA CITÉ
ADMINISTRATIVE - LE LUNDI 26 MAI 2014**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le lundi 26 Mai 2014 de 8h00 à 18h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit de l'amphithéâtre de la cité administrative sur une surface équivalente à quinze places de stationnement.

Article 2 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

REGL/ARVA2014-97

POLICE

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - COURS CLÉMENCEAU - FÊTE DES VOISINS -
VENDREDI 23 MAI 2014**

ARRÊTE

Article 1^{er} – **Le vendredi 23 Mai 2014** de 19h30 à 00h00 la circulation de tous les véhicules sera interdite cours Clémenceau dans la partie de cette voie comprise entre la rue de la Demi Lune et la place Poulet Malassis.

L'accès des riverains sera néanmoins toléré dans la limite des possibilités offertes par le déroulement de cette manifestation.

Article 2 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée par les organisateurs sous le contrôle de la Collectivité.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

MARCHÉ DE PRODUCTEURS - PRÉSENCE D'UNE CALÈCHE SUR LES VOIES DE CIRCULATION - LE VENDREDI 6 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} – Itinéraire de l'attelage hippomobile.

Le vendredi 6 Juin 2014 de 14h00 à 19h00, une calèche sera amenée à emprunter le circuit suivant :

Départ centre-ville : De la place Foch, la calèche empruntera la rue Matignon, la rue des Filles Notre Dame, la place de la Halle au Blé, la rue Maréchal de Lattre de Tassigny, rue du Pont Neuf, la Grande Rue, la rue du Jeudi, la Place à l'Avoine, la rue du Collège et la place Foch.

Article 2 – Stationnement

Du jeudi 5 Juin 2014 à 19h00 au vendredi 6 Juin 2014 à 20h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit place du Champ Perrier sur une surface équivalente à quatre places de stationnement afin d'assurer le stationnement d'un attelage hippomobile et d'un véhicule de tractage.

Article 3 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

ARRÊTE

Article 1^{er} – Madame Estelle HERVÉ-BEAUCLAIR est désignée comme coordonnateur de l'opération de recensement pour la Commune.

Article 2 – Elle sera chargée :

- de mettre en place l'organisation dans la Commune suivant les préconisations de l'INSEE ;
- de mettre en place la logistique ;
- d'organiser la campagne locale de communication ;
- d'organiser la formation des agents recenseurs ;
- (le cas échéant) d'assurer la formation de l'équipe communale ;
- d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Article 3 – Elle s'engage à suivre la formation préalable.

Article 4 – Elle devra tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont elle pourra avoir connaissance du fait de ses fonctions, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique ».

Article 5 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé, transmise au représentant de l'Etat et au comptable de la Commune.

Reçue en Préfecture le : 23/05/2014

REGL/ARVA2014-100

POLICE

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - RUE CLAUDE BERNARD
– RUE DE VICQUES - FÊTE DE QUARTIER DE COURTEILLE LE SAMEDI 14 JUIN 2014**

ARRÊTE

CIRCULATION

Article 1^{er} – Du vendredi 13 Juin 2014 à 19h00 au samedi 14 Juin 2014 à 24h00, la circulation de tous les véhicules sera interdit rue Claude Bernard dans la partie de cette voie comprise entre la rue Hélène Boucher et le centre d'art contemporain.

Du vendredi 13 Juin 2014 à 19h00 au samedi 14 Juin 2014 à 24h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de Vicques face au gymnase.

STATIONNEMENT

Article 2 – Du vendredi 13 Juin 2014 à 19h00 au samedi 14 Juin 2014 à 24h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit rue Claude Bernard dans la partie de cette voie comprise entre la rue Hélène Boucher et le centre d'art contemporain.

Du vendredi 13 Juin 2014 à 19h00 au samedi 14 Juin 2014 à 24h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit rue de Vicques face au gymnase.

L'accès des véhicules des riverains sera néanmoins toléré en fonction des possibilités offerte par le déroulement des animations prévues.

Article 3 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

REGL/ARVA2014-102

POLICE

**CHANGEMENT DE VÉHICULE – LICENCE N° 5 - MONSIEUR STÉPHANE HAMON - 6 ALLÉE
DU BOCAGE 61000 SAINT GERMAIN DU CORBÉIS**

ARRÊTE

Article 1er - Le véhicule conduit par **Monsieur HAMON Stéphane** est désormais le suivant :

- Marque : Audi A4 break
- Immatriculé sous le N° CK-003-HD

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale de l'Orne, Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Reçue en Préfecture le : 27/05/2014

REGL/ARVA2014-103

POLICE

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - CONFÉRENCE SANTÉ DÉBAT LE JEUDI 19 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du mercredi 18 Juin 2014 à 19h00 au jeudi 19 Juin 2014 à 20h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur une surface équivalente à trois places de stationnement situées rue de Lattre De Tassigny entre le numéro 46 et le numéro 50.

Article 2 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

REGL/ARVA2014-104

POLICE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE - MERCREDI 18 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement des véhicules sera interdit **le mercredi 18 Juin 2014** de 8H00 à 12H30, sur les contre-allées bordant la place du Général de Gaulle.

Article 2 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - POUR L'ASSOCIATION COMITÉ DE JUMELAGE ALENÇON BASINGSTOKE - ESPACE PYRAMIDE 2 AVENUE DE BASINGSTOKE – 61000 ALENÇON - VENTE AU DÉBALLAGE LE SAMEDI 21 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1er – L'Association Comité de Jumelage Alençon Basingstoke à Alençon, représentée par **Madame Françoise OUTIN**, est autorisée à occuper le domaine public situé au parc des Promenades à Alençon, en vue d'y organiser une vente au déballage.

Article 2 – La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du **samedi 21 Juin 2014**.

Article 3 – La surface, affectée à la vente, sera d'environ 800 m².

Article 4 – Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détériorations et dégradations ou salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 – Le demandeur devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 6 – Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière : en outre un registre des vendeurs permettant l'identification de tous ceux qui offrent des objets à la vente ou à l'échange.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

POLICE

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION - LE SAMEDI 12 JUILLET 2014 - FESTIVITÉS EN L'HONNEUR DES ÉPOUX MARTIN

ARRÊTE

STATIONNEMENT

Article 1^{er} – Du vendredi 11 Juillet 2014 à 19h00 au samedi 12 Juillet 2014 à 15h00, le stationnement de tous les véhicules sera interdit parking du Champ Perrier sur une surface permettant le stationnement de 4 cars de tourisme.

CIRCULATION

Article 2 – Le samedi 12 Juillet 2014, de 12h00 à 13h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de Sarthe dans la partie de cette voie comprise entre la rue du Bas de Montsort et la Grande Rue.

Pendant la durée du défilé qui commencera à 12h00, la circulation des véhicules sera interrompue rue de Sarthe, rue de la Juiverie, rue des Granges, Grande Rue.

Article 3 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation appropriée dont la mise en place sera assurée en régie.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

SA/ARVA2014-22

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MONSIEUR MEHMETEMIN SAGLAM – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Mehmetemin SAGLAM – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) relatifs aux :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Organismes de Démocratie Locale (Conseil de Démocratie Locale, Conseil des Sages, Conseil des Jeunes)</i>	

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 23/05/2014

SA/ARVA2014-23

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MADAME VÉRONIQUE DE BAEREMAECKER – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Véronique DE BAEREMAECKER – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) relatifs aux :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Organismes de Démocratie Locale (Conseil de Démocratie Locale, Conseil des Sages, Conseil des Jeunes)</i>	

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 23/05/2014

SA/ARVA2014-24

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MADAME GAËLLE MEDOT – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Gaëlle MEDOT – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) relatifs aux :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Organismes de Démocratie Locale (Conseil de Démocratie Locale, Conseil des Sages, Conseil des Jeunes)</i>	

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 22/05/2014

SA/ARVA2014-25

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MADAME GHÉZIEL KHADIRY – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Ghéziel KHADIRY – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) relatifs aux :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Organismes de Démocratie Locale (Conseil de Démocratie Locale, Conseil des Sages, Conseil des Jeunes)</i>	

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 22/05/2014

SA/ARVA2014-26

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MONSIEUR JEAN-JACQUES DARGENT – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Jean-Jacques DARGENT – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) relatifs aux :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Organismes de Démocratie Locale (Conseil de Démocratie Locale, Conseil des Sages, Conseil des Jeunes)</i>	

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 22/05/2014

SA/ARVA2014-27

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MADAME MARTINE MOREL – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Martine MOREL – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) relatifs aux :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Organismes de Démocratie Locale (Conseil de Démocratie Locale, Conseil des Sages, Conseil des Jeunes)	

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d’Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu’aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l’intéressé.

Reçue en Préfecture le : 22/05/2014

SA/ARVA2014-36

ETAT CIVIL

DÉLÉGATION DES FONCTIONS D’OFFICIER D’ETAT-CIVIL

ARRÊTE

Article 1er – Sont déléguées, aux agents désignés ci-après, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions qu’il exerce en tant qu’officier d’état-civil, pour la réalisation de l’audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription, la réception des déclarations de naissance, de décès, d’enfants sans vie, de reconnaissance d’enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l’enfant, du consentement de l’enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d’un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l’état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,

Article 2 – Sont accordées aux agents désignés ci-après, sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de signature dans les conditions prévues à l’article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la légalisation des signatures et la certification matérielle et conforme des documents présentés à cet effet, à :

- Madame Estelle HERVE-BEAUCLAIR, Attaché Principal

SIGNATURE

- Madame Catherine BENOIT, Rédacteur Principal 2^{ème} classe

SIGNATURE

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d’Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Madame la Procureure de la République.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l’intéressé.

Reçue en Préfecture le : 14/05/2014

ETAT CIVIL**DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL****ARRÊTE**

Article 1 – Est accordée aux agents désignés ci-dessous, sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de signature dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la légalisation des signatures et la certification matérielle et conforme des documents présentés à cet effet,

Article 2 – Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux agents ci-dessous, les fonctions qu'ils exercent en tant qu'officiers d'état civil, pour la délivrance des copies et extraits d'actes d'état civil, à :

PRENOM – NOM - GRADE	SIGNATURES
Madame Véronique GAUTIER <i>Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe</i>	
Madame Isabelle RICHARD <i>Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe</i>	
Madame Marie-Françoise RIAUX <i>Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe</i>	
Madame Véronique LE ROY <i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i>	
Madame Angélique CORRUBLE <i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	
Madame Maryvonne LE MEUR <i>Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe</i>	
Madame Katia DARCISSAC <i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et au Procureur de la République.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise aux l'intéressés.

Reçue en Préfecture le : 14/05/2013

ETAT CIVIL

**DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À MONSIEUR FRANÇOIS TOLLLOT
– CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

ARRÊTE

Article 1er – L'arrêté SA/ARVA2014-06 est abrogé.

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur François TOLLLOT – Conseiller délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)</i>	

Article 3 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller délégué susmentionné, selon les mêmes termes, à :

- **Madame Lucienne FORVEILLE** – (adjointe) - en priorité

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)</i>	

- **Madame Christine HAMARD** – (Conseillère municipale) – en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucienne FORVEILLE

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)</i>	

- **Madame Simone BOISSEAU** – (Conseillère municipale) – en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine HAMARD

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)</i>	

Article 4 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 5 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2016

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont accordées, aux agents désignés ci-après, sous la surveillance et la responsabilité du Maire d'Alençon, délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R.2213-31, R.2213-34 et R.2213-17 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les autorisations d'inhumation dans un cimetière, les autorisations de crémation et les autorisations de fermeture de cercueil à :

- *Madame Estelle HERVE-BEAUCLAIR, Attaché Principal*

SIGNATURE

- *Madame Catherine BENOIT, Rédacteur Principal 2^{ème} classe*

SIGNATURE

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Madame la Procureure de la République.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 27/05/2014

ASSEMBLÉES

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE POUR SIÉGER À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ALENÇON LE 19 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1er – En l'absence du Maire, **Monsieur Emmanuel DARCISSAC**, Maire-Adjoint, est désigné comme représentant pour présider la commission de Délégation de Service Public pour la gestion du réseau de chauffage urbain sur le territoire de la Ville d'Alençon, **le 19 juin 2014**.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçue en Préfecture le : 05/06/2014

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - GIRATOIRE RUE D'ARGENTAN – RUE LAZARE CARNOT. - RÉFECTION DU TAPIS EN ENROBÉS. - TRAVAUX D'UNE JOURNÉE SUR LA PÉRIODE SUIVANTE : DU LUNDI 12 MAI 2014 AU VENDREDI 23 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sur la période du lundi 12 mai 2014 à 8h00, au vendredi 23 mai 2014 à 18h00, la circulation sera **interdite pour une journée** au niveau du giratoire situé au carrefour de la rue d'Argentan et de la rue Lazare Carnot, 61000 Alençon ; plus précisément du PR 0+800 au PR 0+850 (de la RD 26).

L'accès des riverains sera néanmoins toléré en fonction de l'état d'avancement des travaux.
L'accès des services de secours devra être possible durant toute la durée du chantier.

Article 2 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée comme suit dans les deux sens de circulation :

→Route d'Argentan → Rue André Ampère → Avenue de Basingstoke → Rue Lazare Carnot
→ Rue Nicolas Appert → Rue Georges Leclanché → Rue Paul Girod
→ Rue Georges Champetier → Rue Lazare Carnot → Rue du Chemin de Maures
→ Rue Augustin Fresnel → Route d'Argentan.

Article 3 – Sur la période du lundi 12 mai 2014 à 8h00, au vendredi 23 mai 2014 à 18h00, le stationnement sera interdit **pour une journée** aux véhicules aux abords du chantier.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - GIRATOIRE AVENUE DE BASINGSTOKE – RUE LAZARE CARNOT. - RÉFECTION DU TAPIS EN ENROBÉS. - DU MERCREDI 14 MAI 2014 AU JEUDI 15 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation générale sera règlementée sur la **RD 438 du PR 2.613 au PR 4.530** les **15 et 16 mai 2014** sur la commune d'**ALENCON**.

Article 2 – Pendant la phase de raboutage le 15 mai et au plus tard jusqu'à 17h00, la circulation s'effectuera alternativement par voie unique entre les **PR 3.400 et PR 3.650** et sera réglée manuellement par piquets K10. La vitesse sera limitée à 50 km/h, il sera interdit de dépasser et de stationner dans les deux sens.

Article 3 – Pendant la phase de mise en œuvre des enrobés, entre le 15 mai à 19h00 et le 16 mai à 6h00, la circulation sera interdite sur la RD 438, sauf aux riverains, entre les **PR 2.613 et PR 4.530**. Les véhicules déviés emprunteront les itinéraires suivants :

- Sens Alençon - Rouen : RD 112 – RN 12 et RD 438.
- Sens Sées – Alençon Sud: RN 12 et RD 112.

Article 4 – Pendant les deux phases de travaux précitées, l'accès au giratoire de la RD438 par la rue Lazare Carnot sera interdit. Les véhicules déviés emprunteront les itinéraires suivants :

- en direction du centre-ville : rue d'Argentan et rue André Ampère
- en direction de Sées : rue François Arago et rue Nicolas Appert

Article 5 – Les prescriptions de l'article 1 à 4 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de la signalisation de position sera assurée par l'entreprise **TOFFOLUTTI**, après accord des Services locaux du Conseil Général et celle de direction par les services locaux du Conseil Général (Agence des infrastructures départementales de la Plaine d'Argentan et d'Alençon).

ARTICLE 6 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la commune d'**ALENCON**. Il sera également affiché au droit du chantier en un lieu accessible en permanence au public.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Albert Leduc, BP 25086, 14050 Caen cedex 4 – et ce dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 –

- M. le Directeur Général des Services du Département de l'Orne.
- M. les Maires d'**ALENCON, CERI SE** et **VALFRAMBERT**
- M. le Directeur du Service des Transports du Conseil Général
- M. le Lieutenant Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Orne
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité publique
- M. le Directeur Départemental des Territoires
- M. le Directeur de l'Entreprise **TOFFOLUTTI SA – ZI – RD 613 – 14370 MOULT**

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - CONFECTION DE TRANCHÉE POUR BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE - RUE DE L'ÉGLISE - VENDREDI 16 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Vendredi 16 mai 2014 de 9h00 à 18h00, **la circulation sera alternée Rue de l'Église**, 61000 Alençon, avec la mise en place d'un alternat par feux tricolores.

Article 2 – Vendredi 16 mai 2014 de 9h00 à 18h00, **le stationnement sera interdit** aux véhicules aux abords du chantier.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION. - APPLICATION DE RÉSINE GRAVILLONNÉE - RUE DE VERDUNPROLONGATION DU MERCREDI 14 MAI 2014 AU VENDREDI 16 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du mercredi 14 mai 2014 à 8h00 au vendredi 16 mai 2014 à 17h00, **la chaussée sera rétrécie avenue de Courteille**, 61000 Alençon ; plus précisément dans la portion de cette voie comprise entre la rue des réservoirs, et la rue de Verdun.

Article 2 – Jeudi 15 mai de 9h00 à 17h00, **la circulation sera interdite avenue de Courteille**, 61000 Alençon ; plus précisément dans le sens avenue de Courteille vers rue Cazault

L'accès des riverains sera néanmoins toléré en fonction de l'état d'avancement des travaux.
L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier

Article 3 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée comme suit :
→ Avenue de Courteille → Rue des Réservoirs → Rue de Cerisé → Rue de Verdun
→ Avenue de Courteille.

Article 4 – Du mercredi 14 mai 2014 à 8h00 au vendredi 16 mai 2014 à 17h00, **le stationnement sera interdit** aux véhicules aux abords du chantier.

Article 5 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire

Article 6 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 7 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 8 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 9 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

VOIRIE/ARVA2014-115

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - CONFECTION DE TRANCHÉE POUR BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE - RUE DE LA FILATURE - DU LUNDI 19 MAI 2014 AU MERCREDI 21 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du lundi 19 mai 2014 à 9h00 au mercredi 21 mai 2014 à 17h00, **la chaussée sera rétrécie Rue de la Filature**, 61000 Alençon.

Article 2 – Du lundi 19 mai 2014 à 9h00 au mercredi 21 mai 2014 à 17h00, **le stationnement sera interdit** aux véhicules aux abords du chantier.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

**RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT. - TRAVAUX DE DÉSHÉRBAGE ET DE NETTOYAGE.
- RUE DES FOSSÉS DE LA BARRE. - MARDI 20 MAI 2014.**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Mardi 20 mai 2014 de 8h00 à 16h00, **la chaussée sera rétrécie rue des Fossés de la Barre**, 61000 Alençon.

Article 2 – Mardi 20 mai 2014 de 8h00 à 16h00, **le stationnement sera interdit rue des Fossés de la Barre**, aux abords du chantier.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera effectuée par les services de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION. - RUE PORTE DE LA BARRE. - TRAVAUX DE VIDANGE DE FOSSE. - JEUDI 22 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Jeudi 22 mai 2014, de 09h00 à 16h00, **la circulation des véhicules sera interdite rue Porte de la Barre**, 61000 Alençon.

Article 2 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera localement déviée comme suit :

→Rue Eugène Lecointre → Rue Honoré de Balzac → Rue Alexandre 1^{er} → Rue de la Chaussée → Rue du Château → Rue de Fresnay.

Article 3 – Jeudi 22 mai 2014, de 09h00 à 16h00, **le stationnement des véhicules sera interdit** aux abords du chantier.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire

Article 5 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

VOIRIE/ARVA2014-118

POLICE

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION. - RUE DE CERISÉ. - TRAVAUX DE MAINTENANCE
TÉLÉPHONIQUE. - VENDREDI 23 MAI 2014.**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Vendredi 23 mai 2014, de 13h00 à 17h00, **la circulation des véhicules sera interdite rue de Cerisé**, 61000 Alençon ; plus précisément dans la portion de cette voie comprise entre la rue de Verdun et la rue du Docteur Leroux.

Article 2 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera localement déviée comme suit :

→ Rue de Cerisé → Rue du Docteur Leroux → Rue du Docteur Laennec → Rue de Verdun.

Article 3 – Vendredi 23 mai 2014, de 13h00 à 17h00, **le stationnement des véhicules sera interdit** aux abords du chantier.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire

Article 5 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION. - REMPLACEMENT D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE EN PLOMB - RUE DE BRETAGNE DU LUNDI 26 MAI 2014 AU MERCREDI 28 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du lundi 26 mai 2014 à 8h00 au mercredi 28 mai 2014 à 17h00, **la chaussée sera rétrécie au numéro 164 rue de Bretagne**, 61000 Alençon.

Article 2 – Du lundi 26 mai 2014 à 8h00 au mercredi 28 mai 2014 à 17h00, **le stationnement sera interdit** aux véhicules aux abords du chantier.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT. TRAVAUX DE NETTOYAGE. - DIVERSES RUES. - DU MARDI 20 MAI 2014 AU MARDI 3 JUIN 2014

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du mardi 20 mai 2014 au mardi 3 juin 2014 de 8h00 à 16h00, **les trottoirs des voies suivantes seront occupés** par l'entreprise chargée des travaux de nettoyage ; **la chaussée pourra également être rétrécie sur ces voies :**

- Place de la Halle aux Blés
- Place Foch
- Rue Charles Aveline
- Rue Camille Violant
- Rue des Filles Notre Dame
- Rue Poulet
- Passage de la Briante
- Rue aux Sieurs
- Place du Palais
- Rue Saint Léonard
- Rue du 49^{ème} mobiles
- Place de la Magdeleine
- Rue Etoupée
- Rue du Château
- Rue de l'Air Hau
- Rue de Sarthe
- Rue Bonette
- Rue du Collège
- Rue du Temple
- Rue Langlois
- Rue du Mans
- Place Montsort
- Grande Rue
- Rue du Bercail
- Place Margueritte de Lorraine
- Rue de la Halle aux Toiles
- Rue des Carreaux
- Rue du Jeudi
- Place du Puits des forges
- Rue du Pont Neuf
- Rue de la Cave aux bœufs

Article 2 – Du mardi 20 mai 2014 au mardi 3 juin 2014 de 8h00 à 16h00, **le stationnement sera interdit rue des Fossés de la Barre**, aux abords du chantier.

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera effectuée par les services de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

VOIRIE/ARVA2014-121

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - CONFECTION DE TRANCHÉE POUR BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE - RUE GEORGES GUYNEMER - DU LUNDI 26 MAI 2014 AU MERCREDI 28 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du lundi 26 mai 2014 au mercredi 28 mai 2014 de 9h00 à 18h00, **la circulation sera basculée sur les places de stationnement rue Georges Guynemer**, 61000 Alençon ; plus précisément dans la portion de cette voie comprise entre la rue de Vicques et la rue Hélène Boucher.

Article 2 – Du lundi 26 mai 2014 au mercredi 28 mai 2014 de 9h00 à 18h00, **le stationnement sera interdit** aux véhicules aux abords du chantier afin de permettre le basculement de la circulation sur les places de stationnement

Article 3 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 4 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

VOIRIE/ARVA2014-122

POLICE

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - TRAVAUX GRDF –
RÉALISATION DE FOUILLES POUR L'ABANDON D'UN ANCIEN RÉSEAU GAZ - RUE
GEORGES GUYNEMER. - DU LUNDI 26 MAI 2014 AU VENDREDI 6 JUIN 2014.**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du lundi 26 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014 de 9h00 à 17h00, **la circulation sera alternée** rue Georges Guynemer, 61000 Alençon ; avec la mise en place d'un alternat par feux tricolores.

Article 2 – Du lundi 26 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014 de 9h00 à 17h00, **le stationnement des véhicules sera interdit** à hauteur de l'emprise du chantier.

Article 3 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - TRAVAUX GRDF –
RÉALISATION DE FOUILLES POUR L'ABANDON D'UN ANCIEN RÉSEAU GAZ - RUE VICTOR
HUGO. - DU LUNDI 26 MAI 2014 AU VENDREDI 6 JUIN 2014.**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Du lundi 26 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014 de 9h00 à 17h00, **la chaussée sera rétrécie** rue Victor Hugo, 61000 Alençon ; avec la mise en place d'un alternat par feux tricolores.

Article 2 – Du lundi 26 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014 de 9h00 à 17h00, **le stationnement des véhicules sera interdit** à hauteur de l'emprise du chantier.

Article 3 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise sous le contrôle de la Collectivité.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

POLICE

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - TRAVAUX DE
RÉFECTION DES TROTTOIRS EN ENROBÉS. - RUE DE L'ÉCOLE NORMALE. - VENDREDI 23
MAI 2014.**

ARRÊTE

Article 1^{er} – Vendredi 23 mai 2014, de 09h00 à 17h00, **la circulation des véhicules sera interdite rue de l'École Normale**, 61000 Alençon.

Article 2 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera localement déviée comme suit :

→ Rue des Tisons → Boulevard de la République.

Article 3 – Vendredi 23 mai 2014, de 09h00 à 17h00, **le stationnement des véhicules sera interdit** aux abords du chantier.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La mise en place de cette signalisation sera effectuée par les services de la Collectivité.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

VOIRIE/ARVA2014-125

POLICE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT. - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE EN ENROBÉS. - RUE DU CHÂTEAU - VENDREDI 23 MAI 2014.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Vendredi 23 mai 2014, de 09h00 à 17h00, **la circulation des véhicules sera interdite rue du Château**, 61000 Alençon.

Article 2 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera localement déviée comme suit :
→ Place Foch → Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny → Grande Rue → Rue de l'Ancienne Mairie → Rue du Château

Article 3 – Vendredi 23 mai 2014, de 09h00 à 17h00, **le stationnement des véhicules sera interdit** aux abords du chantier.

Article 4 – Tout véhicule en contravention avec les dispositions du présent arrêté pourra être déplacé aux frais de son propriétaire.

Article 5 – L'ensemble de ces dispositions sera matérialisé par une signalisation conforme aux prescriptions définies par **l'instruction interministérielle sur la signalisation** approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La mise en place de cette signalisation sera effectuée par les services de la Collectivité.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché et publié dans sa forme habituelle à la Mairie et transmis au Centre de secours et à la Gendarmerie.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Orne, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte non transmissible en Préfecture.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI

N° DBVA20140041

CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au scrutin public,
- **ÉLIT**, conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les six délégués appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Commerce et de l'Artisanat d'Alençon,

Sont donc désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office du Commerce et de l'Artisanat d'Alençon :

TITULAIRES
- Emmanuel DARCISSAC
- Samuel CANET
- Dominique ARTOIS
- Ahamada DIBO
- Simone BOISSEAU
- Christine ROIMIER

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140042

CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au scrutin public,
- **ÉLIT**, conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux délégués appelés à siéger au sein du comité de Gestion de la Caisse des Ecoles Publiques,

Sont donc désignés pour siéger au comité de Gestion de la Caisse des Ecoles Publiques :

TITULAIRES
- Nathalie-Pascale ASSIER
- Gilbert LAINE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en préfecture le : 26/05/2014

CONSEIL MUNICIPAL**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS -
MODIFICATIF N° 1**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au scrutin public,
- **ÉLIT**, ainsi qu'il suit et conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués appelés à siéger au sein des divers organismes extérieurs cités en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

FINANCES**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, 7 abstentions (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013 de la Ville d'Alençon,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	34 006 623,00	35 370 456,00	69 377 079,00
	Titres de recettes émis* (1)	B	16 540 016,25	31 189 384,35	47 729 400,60
	Reste à réaliser	C	415 435,00		415 435,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	34 006 623,00	35 370 456,00	69 377 079,00
	Engagements	E			
	Mandats émis* (2)	F	22 569 080,59	22 526 819,49	45 095 900,08
	Dépenses engagées non mandatées	G=E-F	9 605 144,00		9 605 144,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution :				
	Excédent = B-F			8 662 564,86	2 633 500,52
	Déficit = F-B		-6 029 064,34		
Hors excédent Reporté	Solde des restes à réaliser :				
	Excédent = C-G				
	Déficit = G-C		-9 189 709,00		-9 189 709,00
RESULTAT REPORTE	Excédent		4 576 541,93	3 868 792,38	8 445 334,31
	Déficit				
RESULTAT CUMULE	Excédent			12 531 357,24	1 889 125,83
(résultat de l'exercice+ Reporté)	Besoin de financement		-10 642 231,41		

* Après déduction des annulations de titres et de mandats
(1) Hors excédent reporté (2) Hors déficit reporté

RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

Section	Résultat de l'exercice précédent (Année 2012)	Part affectée à l'Investissement Exercice 2013	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
Investissement	4 576 541,93		- 6 029 064,34	- 1 452 522,41
Fonctionnement	13 366 630,45	-9 497 838,07	8 662 564,86	12 531 357,24
TOTAUX	17 943 172,38	-9 497 838,07	2 633 500,52	11 078 834,83

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un déficit de 9 189 709,00 €, le Compte Administratif 2013 présente :

un besoin de financement de la section investissement de 10 642 231,41 €,
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de 12 531 357,24 €,

➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013, définitivement closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140045

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2013, soit **12 531 357,24 €**, de la façon suivante :

- d'une part :
 - en réserve afin de couvrir le besoin net de financement de la section d'investissement : 10 642 231,41 €
- et d'autre part :
 - en report de fonctionnement pour 1 889 125,83 €

étant précisé que les écritures comptables suivantes devront alors être effectuées en recettes :

Investissement : Chapitre 10 compte 1068	10 642 231,41 €
Fonctionnement : Chapitre 002 compte 002	1 889 125,83 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 10-01-1068 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2013

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de la Ville d'Alençon, dressé pour l'exercice 2013, par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

FINANCES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PROPOSE** la liste suivante, de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, établie conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts Directs.

• **14 Commissaires titulaires domiciliés sur la commune :**

- Emmanuel DARCISSAC
- Lucienne FORVEILLE
- Stéphanie BRETEL
- Pierre LECIRE
- Gilbert LAINE
- Simone BOISSEAU
- Bruno ROUSIER
- Annick Moulinet
- Vincent Brault
- Denise François
- Thérèse Touchard
- Vincent Van Der Linden
- Michel Beunèche
- Ludovic Assier

- **2 Commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune :**

- Johny Pelluet
- Thierry Edouard

- **14 Commissaires suppléants domiciliés sur la commune :**

- Christine HAMARD
- Véronique DE BAEREMAECKER
- Martine MOREL
- Armand KAYA
- Dominique ARTOIS
- Catherine DESMOTS

- Christine THIPHAGNE
- Isabelle Quésado
- Mauricette Mezière
- Jean-Paul Gilles
- Pascal Mesnil
- Jean-Paul Brégeon
- Michel Rotrou
- Loïc Alloy

- **2 Commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune :**

- Xavier Brault
- Guy Lequirelier

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140048

ASSURANCES

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2008/20V - PRESTATIONS D'ASSURANCES POUR LE RISQUE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget, chapitre 012 020 6455.1,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140049

MARCHES PUBLICS

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ "IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU MAGAZINE MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALENÇON"

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer avec la société CORLET un marché pour les prestations d'impression, le marché étant un marché à bons de commande conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT, pour le lot 1,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer avec la société AL10 un marché pour les prestations de distribution, le marché étant un marché à bons de commande conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, pour un montant minimum annuel de 3 000 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT, pour le lot 2,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché,

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante aux chapitres 011-023-6237 et 011-023-6042 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140050

FINANCES

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR - CONVENTION 2014

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 21 000 € à l'Association des Restaurants du cœur pour ses charges locatives,

➤ **APPROUVE** la convention entre la Ville d'Alençon et l'Association des Restaurants du cœur, telle que proposée,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65-523.0-6574 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 06/06/2014

N° DBVA20140051

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE DE DÉLÉGUER** à la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme) et la fixation des participations et taxes d'urbanisme,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140052

GESTION IMMOBILIERE

BOULEVARD COLBERT - ACQUISITION DE TERRAIN

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition de 134 m² environ à détacher de la section AC 78 aux conditions sus mentionnées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 21-824.2-2113 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140053

GESTION IMMOBILIERE

CESSION DE TERRAIN À L'ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE L'ORNE (ATMPO)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la cession, au profit de la SAGIM, des parcelles de terrain cadastrées section BK n^{os} 141p, 234p et 250p, d'une surface d'environ 2 900 m², situées Avenue Winston Churchill, au prix de 30 €/m², les frais de géomètre étant à la charge de la collectivité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la recette correspondante au compte 775 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

GESTION IMMOBILIERE**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES INTERVENUES AU COURS DE L'ANNÉE 2013**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Loïc ALLOY ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

➤ **PREND ACTE :**

- du bilan des décisions d'acquisitions, de cessions et d'échange intervenus au cours de l'année 2013, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS			
Date de la décision	Situation de l'immeuble et surface	But de l'acquisition	Prix
25/03/2013	Alençon – rue Jacques Conté – section AS n ^{os} 156p (88 ca), 157p (50 ca), 160p (21 ca), 161p (5 ca)	Aménagement de la rue.	1 € chacune
13/05/2013	Alençon – 47 rue du Pont Neuf – section BR n° 124 (210 m ²) et BR n° 125p (2,62 m ²)	Aménagement place du Champ Perrier.	103 260 €
23/09/2013	Alençon – Parc d'Activités Jean Mantelet – section BH n° 181 (49 a 51 ca)	Relocalisation des services de la Ville ou de la Communauté Urbaine hébergés par la Ville.	566 902 € HT
16/12/2013	Alençon – Parc d'Activités Jean Mantelet – section BH n° 206	Acquisition de la Cathédrale pour la tenue d'activités de nature sociale et culturelle.	56 000 € HT
		TOTAL DES ACQUISITIONS	726 166 €
CESSIONS			
Date de la décision	Situation de l'immeuble et surface	But de la cession	Prix
21/01/2013	Alençon – impasse Lemaître – section AP n ^{os} 575, 576p, 546 et AP n° 362 à 369 pour 2 a 61 ca	Cession au Ministère de la Justice pour les besoins du Tribunal d'Instance.	32 500 €
25/03/2013	Alençon – 111 avenue du Général Leclerc – section BK n ^{os} 286 (01 a 46 ca) et 306 (65 ca)	Cession à la Société CDM (Confort de la Maison).	30 000 €
25/03/2013	Alençon – 3 rue Porte de la Barre – section BW n° 247 (2 a 45 ca)	Cession à l'Association Musulmane d'Alençon et sa Région.	39 200 €
13/05/2013	Alençon – rue de Bretagne – section CH n° 221 (591 m ²)	Cession à la Société Guignard.	4 728 €
24/06/2013	Alençon – La Rotte à Fessard – section CE n ^{os} 156p et 160p (environ 4 000 m ²)	Cession à la SAGIM pour 15 logements sociaux.	1 € symbolique
24/06/2013	Alençon – 5 rue Seurin – section BP n° 91 pour 3 a 27 ca	Sans intérêt de stratégie urbaine et immobilière pour la Ville.	170 000 €
23/09/2013	Alençon – 154 rue Cazault – section AY n° 332 pour 1 a 88 ca	Sans intérêt de stratégie urbaine et immobilière pour la Ville.	72 000 €
25/11/2013	Alençon – 156 avenue de Quakenbrück – section AT n° 1 pour 03 a 79 ca	Cession à Orne Habitat pour 2 logements sociaux.	1 € symbolique
		TOTAL DES CESSIONS	348 430 €
ECHANGE			
25/03/2013	Alençon – Site La Providence – section BR n ^{os} 415 et 414	Aménagement du site. Echange de bâtiment avec l'Association Diocésaine de Sées.	Soulte de 3 940 €

- du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2013 en exécution de décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

Date de l'Acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de la décision	Prix
ACQUISITIONS					
10/01/2013	CHIC Alençon / Mamers	Chemin de la Fuié – section BH n ^{os} 4, 9 et 97 pour 6 ha 30 a 02 ca	Réserves foncières. Espaces Naturels Sensibles.	25/06/2012	33 400 €
22/02/2013	Syndicat des Copropriétaires (M. de Valbray)	31/33 rue du Pont Neuf – BR n ^o 397 (1 a 64 ca) et BR n ^o 399 (1 a 16 ca)	Aménagement bords de Sarthe.	25/06/2012	450 € + 5 000 € pour trouble de jouissance
16/04/2013	Mr BERSON Raymond	2 rue Nicolas Appert – section CC n ^o 74 (87 ca)	Aménagement de la rue (carrefour).	25/06/2012	261 €
27/06/2013	Cts BRILLET	9 rue Jacques Conté – section AS n ^o 403 (26 ca)	Intégration dans le domaine public.	24/09/2012	1 €
25/07/2013	SCI Chamalhof	47-49 rue du Pont Neuf – BR n ^{os} 124 (2 a 10 ca) et 121 (2 a 62 ca)	Aménagement place du Champ Perrier.	13/05/2013	100 000 €
08/11/2013	Mr et Mme LEGRAS, Cts THOMMERET, Cts MARTIN et Mr et Mme GARCIA	3-15 et 17 rue Jacques Conté.	Pour intégration de la rue dans le domaine public.	25/03/2013	1 € chacun
28/11/2013	SHEMA	33 avenue Mantelet – BH n ^o 181 (49 ca 51 ca)	Pour les besoins des services municipaux.	23/09/2013	566 902 € HT
20/12/2013	Combustibles à l'Ouest	32-36 et 44 Charles Gide – BD n ^{os} 25, 50, 53, 54, 55, 56, 58, 71 et 72 pour 93 a 86 ca	Aménagement d'ensemble du secteur (écoquartier).	17/12/2012	44 535 €
TOTAL DES ACQUISITIONS					750 553 €

Date de l'Acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de la décision	Prix
CESSIONS					
25/04/2013	Office Public de l'Habitat de l'Orne	13 rue St-Exupéry – AT n ^o 367 pour 10 a 40 ca	Construction de 8 logements sociaux (ANRU).	22/06/2009	1 € symbolique
8 et 12/08/2013	Association Musulmane d'Alençon et sa région	3 rue Porte de la Barre – BW n ^o 247 pour 2 a 45 ca	Sans intérêt de stratégie urbaine et immobilière pour la Ville.	25/03/2013	39 200 €
21/10/2013	SCI Delmer Avenir	113 av. du Gél. Leclerc – BK n ^{os} 286p pour 1a 46 ca et 306 pour 65 ca	Sans intérêt de stratégie urbaine et immobilière pour la Ville.	25/03/2013	30 000 €
29 et 31/10/2013	ETAT (Ministère de la Justice)	15 rue Lemaitre et 22 av. Wilson - AP n ^{os} 362 à 369 et AP n ^{os} 575, 646 et 648 pour 2 a 61 ca	Besoins du Tribunal d'Instance.	21/01/2013	32 500 €
05/11/2013	Mr DEVIGNE	5 rue Seurin – BP n ^o 91 pour 3 a 27 ca	Sans intérêt de stratégie urbaine et immobilière pour la Ville.	24/06/2013	170 000 €
20/12/2013	Office Public de l'Habitat de l'Orne	157 av. du Gél. Leclerc – BL n ^o 355 pour 33 a 69 ca	Logements, agence de quartier, agence Pôle Emploi.	12/12/2011	143 709 €
TOTAL DES CESSIONS					415 410 €

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140055

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FISAC POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE DYNAMISATION DU COMMERCE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage du dossier FISAC établi pour une durée d'un an et de déposer la demande de subvention auprès des services de l'Etat,
- **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante aux comptes 7478 et 1328 du budget 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140056

DEVELOPPEMENT DURABLE

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N°1 DES MARCHÉS N°2012/31V ET N°2012/32V "INSERTION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE POUR LA GESTION ET LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES VÉLOS DE L'AGENCE A'VELO"

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer :
 1. les avenants pour la prolongation de ces marchés jusqu'au 31 décembre 2014 avec :
 - l'association Assise Orne pour la signature d'un avenant pour le lot n°1 « réalisation de prestations d'insertion et de qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi autour d'un support d'accueil du public pour la mise à disposition de vélos »,
 - l'association Atelier Mob pour la signature d'un avenant pour le lot n° 2 « réalisation de prestations d'insertion et de qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi autour d'un support de maintenance préventive et curative de vélos ».
 2. tous documents utiles relatifs à ce dossier
- **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 011-830-6188.94 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2014

POLITIQUE DE LA VILLE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS VILLE AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ET DU PLAN D'ACTIONS TERRITORIALISÉ POUR LES QUARTIERS - PROGRAMMATION 2014

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution des subventions aux porteurs de projets autres que la Ville, selon le récapitulatif en annexe n°1,

➤ **APPROUVE** le modèle de convention d'attribution de subvention pour l'exercice 2014 tel que proposé,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits des chapitres :

- 65 523.0 6574.61,
- 011 523.0 6188.111,
- 011 523.0 6232,
- 011 523.0 60623,

inscrits au budget 2014,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/06/2014

POLITIQUE DE LA VILLE

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DE LA MISSION OPCU (ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION URBAINE)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer :
- la convention de partenariat avec Caisse des Dépôts et Consignations,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au Budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Reçue en Préfecture le : 03/06/2014

ANRU

CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS AVENUE KENNEDY À ALENÇON - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT À ORNE HABITAT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Loïc ALLOY ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

Vue la demande de garantie d'emprunt formulée par ORNE HABITAT,

Vus les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

➤ **DONNE SON ACCORD** pour garantir l'emprunt contracté par ORNE HABITAT selon les modalités suivantes :

ARTICLE 1 : la Ville d'Alençon accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 2150 d'un montant total de 1 550 000 € souscrit par Orne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLUS est destiné à financer la construction de 20 logements situés Avenue Kennedy à Alençon.

ARTICLE 2 : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : **1 550 000 €**,

Durée totale du prêt : **40 ans**,

Durée de la période de préfinancement : **sans objet**,

Durée de la période d'amortissement : **40 ans**,

Périodicité des échéances : **annuelle**,

Index : **Livret A**,

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A + 60 points de base**,

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêts puisse être inférieur à 0 %,

Taux de progressivité des échéances : **0,00 %**,

Modalité de révision : « double révisabilité limitée (DL),

Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance (intérêts différés).

ARTICLE 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ORNE HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Orne Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : la Ville d'Alençon s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 5 : le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

L'octroi de cette garantie est conditionné à la passation d'une convention de réservation de logements sociaux, au profit de la Ville d'Alençon.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/06/2014

N° DBVA20140060

ANRU

OPÉRATION COEUR DE QUARTIER DE PERSEIGNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR DÉPOSER TOUTE DEMANDE D'URBANISME INITIALE OU MODIFICATIVE NÉCESSAIRE À LA CONDUITE OPÉRATIONNELLE DU PROJET VALANT PERMIS DE DÉMOLIR

Afin de respecter les engagements calendaires pris dans la convention d'origine,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué
- à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme initiale (déclaration préalable, permis de démolir, permis de construire ou permis d'aménager,...) ou modificative nécessaire à la conduite opérationnelle du projet,
 - à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/06/2014

N° DBVA20140061

VIE SCOLAIRE

ÉCOLES PRIVÉES - CRÉDIT TRANSPORT ZONE SENSIBLE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** dans le cadre du soutien aux différents projets pédagogiques de l'école « Notre-Dame de l'Assomption » située en zone sensible, le principe du versement de cette subvention à cette école, pour l'année 2013-2014,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65-213.0-6558.4 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140062

VIE SCOLAIRE

DÉSFFECTATION DES LOCAUX DE L'EX-ÉCOLE POINT DU JOUR ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué :

- à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Orne la désaffectation de ces locaux, celui-ci devant recueillir l'avis de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 21-64.4-2135 du budget 2014.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140063

SPORTS ET CAMPINGS

SOUTIEN À L'ANIMATION SPORTIVE - CONTRAT DE PROJET 2014 DU CLUB ALENÇONNAIS D'ESCALADE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE**, au titre du soutien à l'animation sportive, l'octroi d'une subvention de 5 080 € au bénéfice du Club Alençonnais d'Escalade dans le cadre du contrat de projet 2014, sous réserve de la signature de la convention s'y rapportant,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65-40.1-6574.2 du budget 2014,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140064

SPORTS ET CAMPINGS

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS SPORTIVES

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE**, dans le cadre du soutien aux compétitions sportives, l'octroi des subventions respectives aux associations sportives telles que proposées par la commission n° 5, sous réserve de l'organisation effective de ces manifestations,

➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65-40.1-6574.1, du budget 2014,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140065

SPORTS ET CAMPINGS

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2014 - DEMANDE DU CLUB BOULISTE ALENÇONNAIS

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 150 € au bénéfice de l'association Club Bouliste Alençonnais,
- **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65-40.1-6574 du budget 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 26/05/2014

N° DBVA20140066

TRAVAUX

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA VILLE D'ALENÇON - PÉRIODE DE MI-MAI 2014 À MI-MAI 2017

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 12 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer avec la société LIMPA NETTOYAGES. Un marché pour les prestations de nettoyage des toilettes publiques de la Ville d'Alençon, le marché étant un marché à bons de commande conclu pour une durée d'un an, reconductible un an deux fois, pour un montant minimum annuel de 25 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 65 000,00 € HT,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché, au chapitre 011-822-6188.

Reçue en Préfecture le : 20/05/2014